

Vu pour être annexé
à la délibération
du 15 Juin 2023
approuvant
le Plan Local d'Urbanisme



Date de prescription de la révision du PLU : 03 Décembre 2019



Dossier réalisé par le bureau d'études :

LEGENDE	
	Limite de commune
	Limite de zone
	Espace Boisé Classé
	Emplacement réservé
	Régie architecturale particulière
	Sentier piétonnier
Élément de patrimoine et de paysage (L.151-19 CU)	
	Éléments architecturaux (cf. liste des éléments de paysage)
	Haie et espace boisé à protéger
	Espace commercial de centre-ville
	Espace commercial de périphérie
	Limite de la zone potentiellement humide
	Limite de la zone humide effective - EPTB Meurthe-Moselle

Définition des zones	
UA	Zone urbaine mixte correspondant principalement à l'habitat ancien
UAa/UAb	Secteurs de la zone UA présentant des dispositions particulières en matières de hauteur et implantation des constructions
UAI	Secteur de la zone UA soumis au risque inondation
UB	Zone urbaine mixte correspondant principalement à l'habitat récent
UBi	Secteur de la zone UB soumis au risque inondation
UE	Zone urbaine à destination d'équipements d'intérêt collectif et services publics
UD	Zone urbaine correspondant à la déchetterie
UX	Zone urbaine dédiée aux activités économiques
1AU	Zone d'urbanisation future dédiée aux logements
1AUX	Zone d'urbanisation future dédiée aux activités économiques
2AU	Zone d'urbanisation future dédiée aux logements Son ouverture à l'urbanisation nécessite une modification ou une révision du P.L.U.
A	Zone agricole inconstructible
Ac	Zone agricole constructible
N	Zone naturelle
Nf	Secteur de la zone naturelle concerné par les espaces forestiers
Nh	Secteur de la zone naturelle concerné par la présence d'habitation isolée
Nj	Secteur de la zone naturelle concerné par la présence de jardins

EMPLACEMENT RESERVE		
Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1 Elargissement du chemin d'exploitation n° 21 à Naglaincourt	170 m²	Commune
2 Création d'un accès depuis la rue St Jacques	420 m²	Commune
3 Création d'un accès depuis la chemin de Cobe	215 m²	Commune
4 Création d'une voie cyclable	373 m²	Commune

ELEMENT PAYSAGER A PROTEGER L.151-19 CU	
	Désignation
1	Notre Dame de la Porte
2	L'Hermitage
3	La fontaine de Naglaincourt
4	Le Lavoir du Baxon
5	Le Lavoir de Saulcy
6	La fontaine de Baxon

